







## PHASES DE PARAMETRAGE DES FORMATIONS ET DE FORMULATION DES VŒUX

1ère phase du paramétrage des formations : Mise à jour ou 1ères saisies des données concernant l'établissement et son offre de formations	Du lundi 14 novembre 2022	Au mercredi 14 décembre 2022 - 23 h 59*
Phase d'accompagnement des lycéens par les établissements d'origine : 1ère semaine de l'orientation	Novembre 2022	Décembre 2022
Mise à jour des données établissement d'origine (administrateur, utilisateurs, coordonnées, logiciel de notes...) NB : Pour les établissements participant à la RN la mise à jour des comptes enseignants, référencement des PP rattachement enseignants/classes/matières est à réaliser via import de fichier (1er décembre) Remontée des données SIECLE par les établissements d'origine	Du lundi 14 novembre 2022	Au mercredi 14 décembre 2022 - 23 h 59*
Mise à jour des comptes enseignants, référencement des PP, rattachement des enseignants/classes/matière : - Initialisation automatique via la RN (T1 + données enseignants) - Manuellement pour les établissements ne participant pas à la RN. Ouverture du site d'information Parcoursup.fr 2023 aux candidats avec le moteur de recherche mis à jour	Du jeudi 1er décembre 2022	Au vendredi 13 janvier 2023
Phase d'accompagnement des lycéens par les établissements d'origine : 2ème semaine de l'orientation	A partir du jeudi 1er décembre 2022	
Remontée CYCLADES par les Rectorats (Inscription au Bac) MENJ et MASA	Le mardi 20 décembre 2022	
Fin de la 2ème phase de paramétrage des formations : Saisie impérative des capacités d'accueil et frais de scolarité	Janvier 2023	Mars 2023
Inscription et formulation des vœux par les candidats sur la plateforme Parcoursup (dossier candidat)		Au plus tard le vendredi 13 janvier 2023
Demands de dérogation de secteur géographique (uniquement pour licence) Date limite de demande par les candidats Date limite de traitement de ces demandes par les SAIO	Le mercredi 18 janvier 2023	Le vendredi 13 janvier 2023 - 23 h 59*
Fiches Avenir à initialiser (via la RN) ou à renseigner par les établissements d'origine : - Saisie des notes et appréciations par les enseignants pour les établissements qui ne participent pas à la RN - Saisie des éléments d'appréciation par le professeur principal - Saisie de l'avis par le chef d'établissement Ouverture de la saisie des contrats d'apprentissage	Le mercredi 18 janvier 2023	Au jeudi 9 mars 2023 - 23 h 59*
Epreuves terminales des enseignements de spécialité (baccalauréat général et technologique)	Du mercredi 1er février 2023	Jusqu'au lundi 15 mai 2023 Au plus tard le lundi 22 mai 2023
Remontée des notes de Terminale (1er et 2nd trimestre et/ou 1er semestre) par les établissements d'origine	MENJ MASA	
Date limite pour les candidats pour finaliser leur dossier (saisie des projets de formation motivés, saisie des notes non remontées ...) et confirmer leurs vœux	Du 20 au 22 mars 2023 (La Réunion : 28 et 29 mars 2023) Du 27 au 28 mars 2023	
Date limite de modification des sous-vœux par un candidat (uniquement pour les formations fonctionnant en vœux multiples à dossier unique)		Au plus tard le vendredi 31 mars 2023
Affichage aux candidats de la progression de la saisie de la fiche Avenir Mise à disposition des bulletins aux élèves		Le jeudi 6 avril 2023 - 23 h 59*
Remontée CYCLADES par les Rectorats (Notes EDS) MENJ et MASA		Le jeudi 6 avril 2023 - 23 h 59*
Date limite pour accorder à un candidat un délai supplémentaire de confirmation sur un vœu (établissement d'accueil / responsable formation)	A partir du lundi 3 avril 2023	
Traitement de demandes de certification de bourses par les proviseurs	Le mardi 11 avril 2023	
Consultation de l'intégralité de la fiche "Avenir" par les élèves		Le vendredi 28 avril 2023 - 23 h 59*
		Au plus tard le lundi 22 mai 2023
	A partir du jeudi 1er juin 2023	

 <b>PHASE D'EXAMEN DES VŒUX (du 11 avril au 22 mai 2023)</b>	
<b>Saisie par les SAIO des :</b> - Pourcentages minimums de boursiers et, pour les licences non sélectives, pourcentages maximums de candidats résidant dans un autre secteur - Pourcentages minimums de bacheliers professionnels (en STS) et de bacheliers technologiques (en IUT)	A partir du mardi 11 avril 2023  <b>Au plus tard le vendredi 5 mai 2023</b>
<b>Récupération des fichiers définitifs des dossiers et début de l'examen des vœux par les CEV(*)</b> Mise à disposition des informations individualisées dès le 18 janvier 2023 mais la récupération ne sera réputée complète et exploitable par les CEV (*) qu'à partir du 14 avril.	Le vendredi 14 avril 2023
<b>Retour des informations de l'examen des vœux et limite du retour des classements par les CEV(*)</b> <b>Saisie du nombre de candidats à appeler</b> <b>Saisie le cas échéant du nombre de places à pourvoir par groupe</b>	Du vendredi 5 mai 2023  <b>Au lundi 22 mai 2023 - 23 h 59*</b>
<b>Affichage des pourcentages saisis par les SAIO aux établissements :</b> - Pourcentages minimums de boursiers et, pour les licences non sélectives, pourcentages maximums de candidats résidant dans un autre secteur - Pourcentages minimums de bacheliers professionnels (en STS) et de bacheliers technologiques (en IUT)	A partir du vendredi 5 mai 2023
<b>Affichage des pourcentages saisis par les SAIO aux candidats</b> - Pourcentages minimums de boursiers et, pour les licences non sélectives, pourcentages maximums de candidats résidant dans un autre secteur - Pourcentages minimums de bacheliers professionnels (en STS) et de bacheliers technologiques (en IUT)	A partir du mardi 24 mai 2023
<b>Date limite de notification des informations de non admissibilités</b> <i>(pour les formations sélectives qui ont prévu une telle information)</i>	<b>Au plus tard le lundi 15 mai 2023</b>
<b>Période de vérification des classements et données d'appel - Semaine de contrôle</b>	Du mardi 23 mai 2023  <b>Au jeudi 25 mai 2023 - 14h00</b>
<b>Période de contrôle des classements (opéré par le SCN)</b> NB : Envoi des mails d'alerte suite à analyse des classements	Du vendredi 26 mai 2023  <b>Au mardi 31 mai 2023</b>
 <b>PROCESSUS D'ADMISSION EN CONTINU : PHASE PRINCIPALE (du 1er juin au 13 juillet 2023)</b>	
<b>Affichage des réponses des formations</b> <i>Affichage des notifications de refus en filières sélectives</i>	A partir du jeudi 1er juin 2023
<b>Mise en place du répondeur (activation facultative par le candidat)</b>	A partir du vendredi 2 juin 2023
<b>Phase d'accompagnement individuel ou collectif pour les candidats n'ayant eu que des réponses négatives pour les préparer à la phase complémentaire</b>	A partir du vendredi 2 juin 2023
<b>Remise à zéro des données d'appel</b> <i>Positionnement du nombre de candidats à appeler à hauteur du nombre de places dans le groupe</i>	Le jeudi 15 juin 2023
<b>Résultats du baccalauréat - 1er groupe</b>	Le mardi 4 juillet 2023
<b>Résultats du baccalauréat - 2nd groupe</b>	Dates académiques
<b>Dernières propositions aux candidats</b>	Le mercredi 12 juillet 2023
<b>Fin des réponses des candidats et de la phase principale</b>	<b>Le jeudi 13 juillet 2023 - 23 h 59*</b>

  <b>CAES</b>	
<i>Ouverture du droit au réexamen en CAES (publics en situation de handicap, SHN, trouble de santé invalidant, situation sociale)</i>	<i>A partir du jeudi 1er juin 2023</i>
<i>Ouverture des CAES pour les candidats sans proposition</i>	<i>Le samedi 1er juillet 2023</i>
 <b>PHASE COMPLEMENTAIRE (du 8 juin au 14 septembre 2023)</b>	
Remontée des notes de Terminale (3ème trimestre et/ou 2ème semestre) par les établissements d'origine	Début juin et après les conseils de classe de Terminale <b>Au plus tard le mardi 21 juin 2023</b>
Paramétrage de la phase complémentaire par les formations d'accueil	A partir du jeudi 8 juin 2023
Ouverture de la phase complémentaire : - Formulation des vœux par les candidats - Examen des vœux et réponses des formations sous 8 jours (hors pause estivale)	A partir du jeudi 15 juin 2023
Période de suspension estivale des réponses des formations inscrites en PC (hors formations non sélectives sans OUI-SI)	Du vendredi 14 juillet 2023 <b>Au mercredi 23 août 2023 inclus</b>
Délai de réponse des candidats le jour même	A partir du mercredi 23 août 2023
Fin de la formulation des vœux par les candidats	<b>Le mardi 12 septembre 2023 - 23 h 59*</b>
Dernières études de dossiers et décisions	<b>Le mercredi 13 septembre 2023 - 23 h 59*</b>
Dernières propositions d'admission	<b>Le jeudi 14 septembre 2023</b>
Dernières réponses des candidats - Fin de la phase complémentaire	<b>Le jeudi 14 septembre 2023 - 23 h 59*</b>
 <b>INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES</b>	
Limite d'inscription administrative dans les établissements scolaires proposant des formations d'enseignement supérieur (pour les propositions définitivement acceptées jusqu'au lundi 10 juillet inclus)	<b>Avant le jeudi 13 juillet 2023 - 12h*</b>
Limite d'inscription administrative dans les autres établissements (pour les propositions définitivement acceptées jusqu'au lundi 10 juillet inclus)	<b>Avant le mercredi 19 juillet 2023 - 12h*</b>
Ouverture des inscriptions administratives pour les candidats ayant répondu "oui avec vœux en attente"	<b>Le lundi 21 août 2023</b>
Limite d'inscription administrative (pour les propositions définitivement acceptées entre Mardi 11 juillet et le Dimanche 20 août inclus)	<b>Avant le vendredi 25 août 2023 - 12h*</b>
Limite des inscriptions administratives pour les candidats ayant répondu "oui avec vœux en attente"	<b>Avant le vendredi 25 août 2023 - 12h*</b>
<b>Saisie des présents à la rentrée</b>	<b>Dans la semaine de la rentrée</b>

 <b>FIN DE LA SESSION 2023</b>	
Ouverture de la saisie des rapports publics	Le vendredi 1er septembre 2023
Affichage des notifications de non admission	Le vendredi 15 septembre 2023
Fermeture du site <a href="http://www.parcoursup.fr">www.parcoursup.fr</a>	Le lundi 16 octobre 2023 - 23h59*
Date limite de signature et de publications des rapports publics	Le lundi 16 octobre 2023 - 23h59*
Fermeture du site de gestion et du site SAIO	Le vendredi 27 octobre 2023 - 23h59*
 <b>PREPARATION DE LA SESSION 2024</b>	
Remontée SIECLE des élèves de Première	De début Juin 2023 Jusqu'au mercredi 25 octobre 2023
Remontée des notes et appréciations des trois trimestres ou des deux semestres de première	Après la remontée SIECLE et après le dernier conseil de classe de première Jusqu'au mercredi 25 octobre 2023

\* Heure de Paris

CEV = Commission d'Examen des Vœux / PP = Professeur Principal